

Conseil Municipal

Séance du 21 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, *Maire*, TROCHU Pierre, *adjoint*, BESNARD Jacques, CHARPENTIER Jocelyne, BRIAND Claude, *conseillers délégués*, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, LE VAILLANT Nicolas, FORTIN Marcel, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle.

Etaient absentes : MORICE Anne-Marie, MOYNAT DANET Isabelle

Procuration de Nicolas LE VAILLANT à Marcel MINIER

Marie-Noëlle BARIOU a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 14 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11 : Votants : 11

N° 2019 - 29

Thème : Marchés
Publics

Objet :

Aménagement du bourg

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du bourg réalisé par l'architecte Gwénaél MASSOT et son équipe. Ce projet fait suite au Contrat d'Objectif Développement Durable (CODD) en partenariat avec le Conseil Départemental. L'estimation du projet est de 373 305.50 €HT divisé en deux phases : phase 1 : 227 2736.00 €, phase 2 : 146 032.50 €. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le projet et sur le lancement de l'appel d'offre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve l'estimation de 373 305.00 €HT,
- décide de lancer l'appel d'offre sur les 2 phases,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cet appel d'offre et au projet.

N° 2019 - 30

Thème : Autres types
de contrat

Objet : **Convention avec le SDE 35 –**

cheminement piéton et éclairage

Monsieur le Maire présente la convention établie par le SDE35 (Syndicat Département d'Énergie 35) concernant la réalisation d'une extension de l'éclairage public sur un cheminement piétonnier en direction du lotissement les Archers. L'estimation du projet est de 17 090.70 €HT avec une participation à la charge de la commune de 7 861.72 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDE35 (Syndicat Département d'Énergie 35) pour la réalisation d'une extension de l'éclairage public sur un cheminement piétonnier.

N° 2019 - 31

Thème : Autres types
de contrats

Objet : **Effacement des réseaux rue de Penhoët**

Monsieur le Maire présente l'étude sommaire proposée par le SDE35 (Syndicat Département d'Énergie 35) concernant l'effacement des réseaux rue de Penhoët et l'éclairage public :

Effacement des réseaux : Etude sommaire

Travaux : 40 440.00 €TTC

Participation communale : 6 740 €

Eclairage public : Etude sommaire

Travaux : 15 263.36 €TTC

Participation communale : 4 197.42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- s'engage à réaliser les travaux du secteur de la rue de Penhoët,
- demande au SDE35 (Syndicat Département d'Énergie 35) de réaliser l'étude détaillée de ce secteur.

N° 2019 - 32

Thème : Autres types
de contrats

Objet : **Convention sur la propriété des installations de**

Monsieur le maire présente les deux options que la commune peut retenir concernant la propriété des installations de communications électroniques dans le cadre d'effacement de réseaux sur le territoire communal. L'option A porte attribution à la Commune des installations, l'option B porte attribution à Orange des installations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

communications électroniques

- retient l'option B qui porte attribution de la propriété des installations souterraines de communications électroniques à Orange,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

N° 2019 - 33

Thème : *Tourisme*

Objet : *Projet*

véloroute voie verte V6

Dans le cadre du développement du véloroute voie verte V6 le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- se prononce favorablement sur le principe de projet d'itinéraire véloroute voie verte V6 sachant que le scénario d'itinéraire n'est pas définitif,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la prise d'information et à solliciter les services techniques compétents,
- sollicite auprès du Département d'Ille et Vilaine un accompagnement en ingénierie.

N° 2019 - 34

Thème :

Intercommunalité

Objet : *Accord local de représentation*

*Vu l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la proposition du conseil communautaire du 15 avril 2019 ;*

Monsieur le Maire expose : A l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux, la composition de l'assemblée délibérante de 2020 doit être arrêtée par le Préfet au plus tard le 31 octobre 2019. La répartition s'appuie sur la population municipale au 1^{er} janvier 2019. Le nombre de sièges est fixé par le CGCT par strate de population et avec une répartition à la plus forte moyenne, avec au moins un siège par commune et respect de la proportionnelle. Le droit commun accorde 35 sièges à la Communauté de communes Saint Méen Montauban. Cependant, les communes peuvent délibérer jusqu'au 31 août 2019 pour trouver un accord local. Quatorze accords locaux sont possibles pour augmenter le nombre de sièges et huit accords locaux permettent de distribuer les 35 sièges différemment du droit commun.

COMMUNE	Pop. municipale	Répartition actuelle	Répartition de droit commun	Accord local n°1	AL n°2	AL n°3	AL n°4	AL n°5	AL n°6
Montauban (CN)	5747	8	8	8	8	8	8	8	8
St Méen le Grand	4622	7	7	7	7	7	7	7	7
Irodouër	2249	3	3	3	3	3	3	3	3
Médréac	1818	3	2	2	2	2	2	2	2
Gaël	1651	3	2	2	2	2	2	2	2
Boisgervilly	1643	3	2	2	2	2	2	2	2
Quédillac	1184	2	1	2	2	2	2	2	2
Saint Onen la Chapelle	1167	2	1	2	2	2	2	2	1
Saint Pern	1025	2	1	2	2	2	2	1	1
La Chapelle du Lou du Lac	1000	2	1	2	2	2	1	1	1
Landujan	958	2	1	2	2	1	1	1	1
Muël	902	2	1	2	1	1	1	1	1
Saint Malon sur Mel	582	1	1	1	1	1	1	1	1
Le Crouais	559	1	1	1	1	1	1	1	1
Saint Maugan	552	1	1	1	1	1	1	1	1
Saint-Uniac	534	1	1	1	1	1	1	1	1
Bleruais	110	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL	26303	44	35	41	40	39	38	37	36

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- retient l'accord local n°1 pour la future composition de l'assemblée délibérante de 2020, permettant de distribuer 41 sièges de la manière suivante :

COMMUNE	Répartition 2020
Montauban de Bretagne (CN)	8
St Méen le Grand	7
Irodouër	3
Médréac	2
Gaël	2
Boisgervilly	2
Quédillac	2
Saint Onen la Chapelle	2
Saint Pern	2
La Chapelle du Lou du Lac	2
Landujan	2

Muël	2
Saint Malon sur Mel	1
Le Crouais	1
Saint Maugan	1
Saint-Uniac	1
Bleruais	1
TOTAL	41

- prend acte que les communes n'ayant qu'un seul délégué pourront avoir un délégué suppléant.
- dit qu'en cas d'évolution législative de la règle de calcul du nombre de sièges attribués, la commune pourra revoir sa position.

N° 2019 - 35

Thème : Droit de préemption urbain

Objet : **DPU parcelle AB 413**

Monsieur le Maire présente la demande de Maître MOINS Géraud, notaire à MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 413 sise 25, rue de Brocéliande située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter la parcelle AB 413.

N° 2019 - 36

Thème : Droit de préemption urbain

Objet : **DPU parcelles AB 214 et AB 264**

Monsieur le Maire présente la demande de Maître MOINS Géraud, notaire à MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit des parcelles AB 214 et AB 264 situées dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter les parcelles AB 214 et AB 264.

N° 2019 - 37

Thème : Décisions budgétaires

Objet : **Décisions modificatives n° 1/2/3/4**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives au budget commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les décisions modificatives suivantes :

Budget commune – Décision modificative n° 1

RI : compte 021 : + 2 051 €

RI : compte 1641 : - 2 051 €

Budget commune – Décision modificative n° 2

DF : Ch 014 compte 7391172 : + 500 €

DF : Ch 022 : - 500 €

Budget commune – Décision modificative n° 3

DI : Compte 2318 op 113 : + 1 000 €

DI : Compte 2318 op 133 : - 1 000 €

Budget commune – Décision modificative n° 4

DI : Compte 21568 op 115 : + 200 €

DI : Compte 2158 op 110 : - 200 €

N° 2019 - 38

Thème : Autres types de contrats

Objet : **Passerelle « la Ville au Marais »**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SARL GOLTAIS pour le remplacement de la passerelle au lieu-dit « la Ville au Marais ». Le montant est de 6 000 €TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte le devis de l'entreprise SARL GOLTAIS pour un montant de 6 000 €TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

N° 2019 - 39

Thème : Autres types de contrats

Objet : **Couverture boulangerie**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MINIER Franck pour la réfection d'une partie de la couverture de la boulangerie (bâtiment communal). Le montant est de 15 991.91 €TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte le devis de l'entreprise MINIER Franck pour un montant de 15 991.91 €TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

N° 2019 - 40

Thème : Acquisitions

Objet : Acquisition de terrains

Monsieur le Maire fait part au conseil de la possibilité d'acquérir, au prix de 3 € le m², une partie de la parcelle AB 456 pour une contenance de 23 m² et une partie de la parcelle AB 266 pour une contenance de 202 m² appartenant à Monsieur BUIS Jérôme dans le cadre du futur aménagement du bourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'acquérir une partie de la parcelle AB 456 pour une contenance de 23 m² et une partie de la parcelle AB 266 pour une contenance de 202 m² appartenant à Monsieur BUIS Jérôme au prix de 3 € le m² soit 675 €,
- choisit Maître PATARD Karine, notaire à SAINT MEEN LE GRAND, pour la rédaction des actes et des formalités liées à ces acquisitions,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et tous les documents liés à ces acquisitions.

N° 2019 - 41

Thème : Acquisitions

Objet : Acquisition de terrains

Monsieur le Maire fait part au conseil de la possibilité d'acquérir, au prix de 1 € symbolique, une partie de la parcelle AB 184 pour une contenance de 56 m² appartenant à Monsieur GILLET Eric. En effet cette parcelle est incorporée à la voie communale. Cette acquisition permettrait de régulariser la situation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'acquérir une partie de la parcelle AB 184 pour une contenance de 56 m² appartenant à Monsieur GILLET Eric au prix de 1 € symbolique,
- choisit Maître PATARD Karine, notaire à SAINT MEEN LE GRAND, pour la rédaction des actes et des formalités liées à cette acquisition,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et tous les documents liés à cette acquisition.

N° 2019 - 42

Thème : Voirie

Objet : Déplacement du panneau d'agglomération

Monsieur le Maire fait part au conseil de la possibilité de déplacer le panneau d'agglomération sur la route départementale n°30 sur la route de Saint Maugan, cela permettrait notamment d'intégrer les lotissements les Archers et le Grand Guéret dans l'agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le principe du déplacement du panneau d'agglomération sur la départementale n°30
- demande à Monsieur le Maire de solliciter le Département de déplacer le panneau d'agglomération au niveau de l'entrée de la rue du Grand Guéret.

Délibérations 2019 – 29 à 2019 – 42

MINIER Marcel		CARRISSANT Pierrick	
TROCHU Pierre		LE VAILLANT Nicolas	
BESNARD Jacques		FORTIN Marcel	
CHARPENTIER Jocelyne		MOYNAT DANET Isabelle	
BRIAND Claude		MAILLARD Sylvie	
MORICE Anne-Marie		BARIOU Marie-Noëlle	
POIRIER Jean-Luc			